



**L'ADMINISTRATION DOIT PAYER !!!**  
**MERCI QUI... ???... !**



Ce n'est pas « Jackie et Michel » mais bel et bien le S.P.S C.P Marseille qui est à l'œuvre du dernier Feuilleton :

**La condamnation de l'Administration Pénitentiaire par le Tribunal Administratif à indemniser 29 Surveillant(e)s et 2 Premier Surveillants des sommes qui leur étaient dues.**

Rappel des faits :

**Le S.P.S C.P Marseille sollicite courant 2014 la Direction locale pour rétablir le paiement de la pause méridienne et du 1/4 d'heure de prise de fonction (appel, passage des consignes, habillage, déshabillage).**

Résultat : Après négociation et textes à l'appui, la Direction locale accorde cette requête et tous les modules qui jusqu'alors étaient payés 11 H pour leurs journées de 12 H (!!!) ont vu leur pause méridienne payée ainsi que le 1/4 de prise de fonction.

**Le S.P.S C.P Marseille réclame réparation et demande par un recours hiérarchique le paiement rétroactif sur 4 ans de cette injustice.**

Devant le refus de l'Administration Pénitentiaire, le S .P.S du C.P Marseille décide d'entamer le Bras de fer en sollicitant le Tribunal Administratif.

Résultat => Le S.P.S du C.P Marseille est entendu ! Le Tribunal Administratif condamne l'Administration Pénitentiaire à payer les sommes qu'elle doit aux agents en réparation du préjudice financier subi pour le non-paiement du 1/4 d'heure de prise de fonction pour chaque jour travaillé par chaque agent **SUR UNE PERIODE de 4 ANS !!!**

### **MORALE DE L'HISTOIRE :**

**CERTAINS SYNDICATS SE RECLAMANT DE TOUT GRADE et CORPS CONFONDUS NOUS TRAITENT DE CORPORATISTES ET NOUS POINTENT DU DOIGT CAR NOUS NE PRENONS « QUE » DES SURVEILLANT(E)S !!!! ILS NOUS ACCUSENT AINSI DE CRÉER DES DIVISIONS.....**

**Et bien nous tenons à leur rappeler 2 choses :**

**1) NOUS NE SOMMES PAS ANTI-GRADES : nous nous contentons de représenter **NOTRE PROFESSION** ..... C'EST TOUT !!!**

**2) NOUS N'AVONS PAS **Regardé** LA COULEUR DE LA CARTE SYNDICALE LORSQUE NOUS AVONS Constitué LES DOSSIERS A PRÉSENTER DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF.....**

Nous sommes désolés pour les agents qui ont été dissuadés par leurs bienveillants syndicats de ne pas poursuivre l'affaire au prétexte que « ça ne valait pas la peine »...

Nous réaffirmons à tout Surveillant du C.P Marseille que nous nous consacrons à 100 % à la défense de leurs intérêts AVANT TOUT !!!

**NOUS LAISSONS LE SOIN A NOS CONFRÈRES DE S'OCCUPER DES AUTRES PERSONNELS....**

**S.P.S du C.P MARSEILLE : 100 % SURVEILLANT(E)S ... ET FIER DE L'ÊTRE**  
***Pour changer la pénitentiaire changeons de syndicalisme !***